

<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2826-mettre-en-oeuvre-le-decret-tertiaire-mettre-en-place-un-plan-de-comptage>

Kit de productions

Mettre en oeuvre le décret tertiaire : mettre en place un plan de comptage

Le kit "Mettre en oeuvre le décret tertiaire" vous donne des clés pour mettre en place un plan de comptage.



Présentation

Le "plan de comptage" désigne à la fois un ensemble d'appareils de mesure, de relève et d'enregistrements horodatés et les moyens d'exploitation des données recueillies. Mettre en place un plan de comptage vous permettra de disposer d'outils de suivi et de maîtrise des consommations, de cartographier vos consommations d'énergie et d'être averti en cas de variations anormales des consommations d'énergie et d'eau.

Contenu de la production

- **La fiche thématique "Mettre en place un plan de comptage"** pour comprendre et maîtriser les consommations de votre site et détecter des anomalies.
- **Neuf fiches techniques** vous permettront ensuite de :
 - Faire un état des lieux de l'existant
 - Etablir un inventaire fonctionnel
 - Etablir un inventaire technique
 - Définir une stratégie d'installation
 - Cibler et hiérarchiser le comptage
 - Choisir un appareil de mesure
 - Installer un système de mesure
 - Maintenir et améliorer
 - Rendre opérationnel le plan de comptage

Ressources associées

KIT DE PRODUCTIONS
Mettre en oeuvre le décret tertiaire

Date de parution : 17/09/2021

Télécharger la production